

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 8 février 1951

La séance est ouverte à trois heures.

DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS

M. l'Orateur: Le rapport des délibérations de la Commission de régie interne pour l'année 1950.

MATÉRIEL MILITAIRE

LIVRAISON PAR LE CANADA À LA BELGIQUE—
DISPOSITIONS PRISES EN VUE DE
SON REMPLACEMENT

L'hon. Brooke Claxton (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, comme les députés le savent, le Canada a fourni du matériel consistant principalement en armes et munitions pour une division des Pays-Bas. Ce matériel a été livré en décembre.

J'ai annoncé à la Chambre, lundi soir, qu'ayant pris des mesures en vue de remplacer ce matériel par du matériel de modèle américain, nous avons signifié au conseil des suppléants en vertu du Traité de l'Atlantique-Nord, notre intention de fournir du matériel pour une autre division et que nous avons demandé des avis sur la façon d'en disposer.

Nous apprenons aujourd'hui que le groupe permanent a recommandé que ce matériel soit livré à la Belgique. J'ai le plaisir de faire part à la Chambre que le cabinet a approuvé cette mesure cet après-midi.

Dès que nous aurons reçu des instructions sur la livraison de ce matériel, il sera expédié du dépôt de munitions et de matériel de guerre, situé à Longue-Pointe (Montréal) où il est en bon état et prêt à être livré.

Nous contribuerons ainsi à renforcer les défenses de la liberté en Europe occidentale, à favoriser l'uniformisation des deux côtés de l'Atlantique et à raffermir les liens qui existent déjà entre les armées et les populations de la Belgique et du Canada.

M. Pearkes: Monsieur l'Orateur, le ministre aurait-il l'obligeance, pour faire suite à la déclaration qu'il vient de formuler, de nous dire à peu près quand du matériel nous viendra d'autres pays en remplacement de celui que nous expédions en Belgique?

L'hon. M. Claxton: On a déjà établi des ententes en vue de remplacer, par voie

d'achats aux États-Unis, le matériel militaire de la première division, qui a été envoyé aux Pays-Bas. Les livraisons commenceront sous peu pour se terminer d'ici quelques mois. Nous avons bon espoir d'effectuer des ententes similaires avec les États-Unis en vue d'obtenir le matériel de rechange. Nous n'avons pas encore décidé si nous offrirons le matériel nécessaire à l'armement d'une troisième division avant que le matériel requis pour notre première division soit arrivé.

L'hon. Brooke Claxton (ministre de la Défense nationale): La Chambre me permet-elle de revenir aux avis de motions?

M. l'Orateur suppléant (M. Beaudoin): Le ministre a-t-il la permission de revenir aux avis de motions?

Des voix: Entendu.

L'hon. M. Claxton: Je veux communiquer à la Chambre le texte d'une dépêche reçue cet après-midi de notre ambassadeur à Bruxelles. Il y affirme que le colonel De Greefs a dit:

A la recommandation du groupe permanent de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, le gouvernement canadien a décidé d'offrir à la Belgique d'armer une division d'infanterie. L'ambassadeur du Canada, Son Excellence le lieutenant-général Maurice Pope, a aujourd'hui informé le ministre des Affaires étrangères, M. Paul van Zee-land, de cette décision. La Belgique est heureuse d'accepter cette offre qu'elle interprète comme un nouveau signe de la vive sympathie que le Canada lui a toujours témoignée.

LES JUGES

COURS DE DISTRICT À TERRE-NEUVE—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DES NOMINATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. J. Browne (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Justice? Comme il le sait, on a autorisé l'an dernier la nomination de cinq juges de cour de district, à Terre-Neuve? En a-t-on désigné? Sinon, devons-nous attendre encore bien longtemps?

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): La question soulevée par l'honorable député fait présentement l'objet d'études de la part du procureur général de Terre-Neuve et de notre ministère.